

COMMUNE D'ETTERBEEK  
Mme A. Lassoie  
Aménagement du territoire  
Avenue d'Auderghem, 113-117  
1040 ETTERBEEK

V/Réf : U2012/YS/8801  
N/Réf. : AVL/gm/ETB2.150/s.523  
Annexe : /

Bruxelles, le

Madame,

Objet : ETTERBEEK. Rue Louis Hap, 95.Réaménagement des trois derniers niveaux en triplex; création d'une terrasse en toiture arrière (régularisation partielle). Avis de la CRMS.

Suite à votre courrier du 21 juin 2012 sous référence, réceptionné le 25 juin dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 18 juillet 2012.

Le dossier concerne un immeuble situé dans la zone de protection du Parc Félix Hap. Pour ce qui concerne les travaux prévus en façade arrière, la Commission constate qu'ils auraient un impact visuel limité sur le site classé. Dès lors, elle ne s'y oppose pas. Elle **demande toutefois de supprimer ou, du moins, de réduire au maximum les dimensions du vélux supérieur de la toiture arrière** et de privilégier le type qui s'inscrit dans le plan de la toiture.

Par contre, la Commission ne souscrit pas au remplacement des **châssis du 2<sup>e</sup> étage de la façade avant** car il s'agit d'éléments caractéristiques de cette façade soignée (également encore présents au 1<sup>e</sup> étage). Selon les photos jointes au dossier, ces châssis n'ont pas encore été remplacés. **La Commission préconise donc leur conservation et leur restauration.**

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. A.A.T.L. / D.M.S. (Mme Fr. Cordier) / A.A.T.L. – D.U. (M. Fr. Timmermans)